



Un film pour parler des droits de l'enfant en classe

A l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) le 20 novembre 2019, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a donné carte blanche à un groupe de douze jeunes pour célébrer cet anniversaire.

Une équipe de tournage (Mediaprofil) a suivi ce groupe d'adolescent-e-s tout au long de l'organisation de leur projet. Un film court mais fort retrace leur parcours depuis leurs premières discussions sur ce que sont pour eux les droits de l'enfant jusqu'à la réalisation de leur projet le 20 novembre 2019, date à laquelle le film a été projeté en présence notamment de la conseillère d'Etat Cesla Amarelle et d'une centaine d'enfants.

Les images tournées lors de cette journée ont été intégrées à la version finale du film. Il laisse une trace durable de cette action et peut servir de support pédagogique dans les classes vaudoises intéressées à ouvrir le débat sur les droits de l'enfant.

Film documentaire, DFJC, 2019, 16 min.

Promouvoir les droits de l'enfant dans le canton de Vaud

« Par des jeunes pour des jeunes »

Liens vers le film

<https://partage.vd.ch/u/03Z8qhh2fJvBdnyC/Les%20droits%20de%20l%E2%80%99enfant%20VD%20Par%20des%20jeunes%20pour%20des%20jeunes?l>

Qui ?

Un groupe de douze jeunes âgés entre 12 et 17 ans issus de divers horizons socio-culturels :

- des élèves migrant-e-s en classe d'accueil
- des jeunes placé-e-s en foyer socio-éducatif
- des membres de la Commission cantonale de jeunes (www.cdj-vaud.ch)

Quoi ?

Ce groupe de jeunes a pu décider de la manière dont ils souhaitaient célébrer l'anniversaire de la CDE. Pendant deux mois, ils ont organisé leur propre projet qui s'est tenu le 20 novembre 2019, journée internationale des droits de l'enfant. Ils ont conçu et réalisé diverses animations pour d'autres enfants à la maison de quartier de Chailly à Lausanne. Ce rallye était composé de plusieurs stands pour traiter les droits de l'enfant à travers différents vecteurs : un concours de dessin, des jeux sportifs, des jeux de mémoire et du théâtre interactif.

Dans quel but ?

- Informer de manière ludique d'autres enfants et adolescent-e-s de leurs droits
- Démontrer par des actions concrètes que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concerne tous les enfants sans discrimination (art. 2 CDE)

Ces jeunes ont choisi ensemble de mettre l'accent sur le fait que ces droits concernent aussi bien les enfants qui vivent en Suisse que ceux qui résident ailleurs. Ils ont voulu souligner aussi que la CDE, ratifiée par la Suisse en 1997, contient non seulement des protections contre des abus physiques ou psychologiques, mais aussi des droits parfois moins connus des enfants et des adultes comme le droit à l'information (art. 17 CDE), le droit à l'éducation (art. 28 CDE) ou encore le droit au repos, au jeu et à la culture (art. 31 CDE).

Comment ?

Durant deux mois, ce groupe de jeunes s'est réuni pour organiser leur projet :

- choisir les droits de l'enfant qu'ils et elles souhaitaient mettre en avant
- définir les contours de la journée du 20 novembre
- définir les étapes et distribuer les tâches pour chaque sous-groupe
- faire un point de situation régulier en groupe et ajuster l'organisation
- faire un bilan

Ils et elles ont bénéficié du soutien de plusieurs professionnel-le-s : une enseignante de classe d'accueil, le secrétaire général du Groupe de liaison des activités de jeunesse du canton de Vaud, un promoteur de projets jeunesse du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, un éducateur formé en animation théâtrale, la responsable romande de *Pro Juventute* et la délégation cantonale à l'enfance et à la jeunesse.

Pour qui ?

Ce groupe de jeunes organisateurs a proposé ses animations à près d'une centaine d'enfants de 5 à 10 ans venant des APEMS de la région, d'un centre d'animation jeunesse, d'une classe d'accueil et d'un foyer socio-éducatif.

Ressources pédagogiques

Ce film constitue une porte d'entrée dans le thème des droits de l'enfant pour une première discussion en classe, en particulier avec des élèves du cycle 3 (9^e à 11^e).

Idées de questions pour les élèves du 3^e cycle :

1. Connaissez-vous les droits de l'enfant ? Si oui, lesquels ?
2. Comment ces droits peuvent-ils prendre forme au quotidien (donner un exemple) ?
3. Quels droits voudriez-vous discuter ? Pourquoi ?
4. Que feriez-vous pour mieux informer les enfants et les adolescents de leurs droits ? Avez-vous des idées de projets ?

Matériel pédagogique sur les droits de l'enfant

Pour les enseignant-e-s intéressé-e-s qui souhaitent approfondir la question des droits de l'enfant, il leur est possible d'utiliser les ressources pédagogiques mises à disposition par *education21* (www.education21.ch):

- [Dossiers thématiques](#)

- [Recherche d'autres ressources pédagogiques \(taper « droits de l'enfant »\)](#)

L'Institut international des droits de l'enfant (www.childsrights.org) propose aussi aux écoles romandes depuis 2000 du matériel pédagogique gratuit, en particulier [des fiches pédagogiques](#).

Liens avec le PER (cycle 3)

Avec le matériel pédagogique d'*Education21*, l'enseignant-e peut travailler les objectifs suivants du PER :

L'élève est capable de ...

- SHS 31... Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci (3, 4).
- SHS 32... Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps (6,7)
- SHS 34... Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.
- FG 34 : planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable.
- FG 35... Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social.
- FG 37... Analyser quelques conséquences, ici et ailleurs, d'un système économique mondialisé.
- FG 38... Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues (C-F).
- Capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive

Favoriser un projet participatif avec les élèves

Dans le film, le groupe de jeunes a pu se familiariser avec la démarche de gestion de projet et participer directement à des décisions liées à l'organisation de l'événement du 20 novembre 2019, ce qui est justement demandé par l'art. 12 de la CDE.

A l'image de ce groupe de jeunes qui a pu discuter des droits de l'enfant et mener son propre projet pour les faire connaître davantage auprès d'autres enfants, ce film peut motiver, par effet miroir, les élèves et les professionnel-le-s de l'école à s'engager dans un projet participatif poursuivant des buts similaires.

Le service Jaiunprojet.ch (www.jaiunprojet.ch, Centre vaudois d'aide à la jeunesse) et le Groupe de liaison des activités de jeunesse (www.glaj-vd.ch) Vaud proposent gratuitement des conseils et des outils en matière de pédagogie de projet aux enseignant-e-s. Sur mandat, ces deux organismes peuvent également intervenir directement en classe et accompagner la démarche de projets des élèves dans le cadre de l'offre « Citoyenneté en action » (offre standard : 9 périodes requises au minimum sur un semestre à 1'500 frs/ offre modulable selon les besoins) :

- [Conseils et outils](#)

- [Intervention en classe](#)

Aides financières pour des projets scolaires en EDD

education21 peut attribuer des aides financières à des classes qui organisent un projet d'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans le respect de certains critères.

Pour plus de renseignements sur les délais et les critères :

[Fonds d'éducation en vue d'un développement durable](#)

Extraits des articles de la CDE abordés dans le film

art. 2 Non-discrimination

Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. (...)

art. 12 Opinion de l'enfant

Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (...)

art. 17 Accès à une information appropriée

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. (...)

art. 28 Education

Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation (...)

art. 31 Loisirs, activités récréatives et culturelles

¹ Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

² Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

Version complète : www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant

Version simplifiée: www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants